Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20261006-DEL_45_06102026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi six octobre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de LE LESLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2026 **Date d'affichage** : 29 septembre 2026

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, BOSCHER Olivier, Patrick LOUIS, Audrey QUEMENER, PRIDO Franck, sabine GAREL, Laurianne COSSON, Laurence PRIDO

Absents excusés : Nathalie LOUTRAGE, LE LOUËT Johann

Le conseil municipal désigne Audrey QUEMENER comme secrétaire de séance.

N°45-06/10/2026 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026. Chaque membre a été destinataire d'une copie.
Il demande s'il y a des questions ou des remarques. Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, il propose de passer au vote.

DELIBERATION n° procès-verbal du conseil municipal - séance du 2 juillet 2026
Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux de la séance du 2 juillet 2026 à l'approbation du Conseil municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie ;

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026

Le Leslay, 16/10/2026

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY
R.F.
(CÔTES d'ARMOR)